

Les subsides

temps, je m'inquiète de la façon dont le gouvernement affecte de l'argent aux programmes Été Canada et Canada au travail 1983-1984. J'ai déjà fait connaître mes vues au ministre et il importe, à mon avis, de les communiquer à la Chambre.

Je vais rappeler d'abord certaines occasions où, à titre de député, je suis intervenu au nom de personnes qui avaient essayé d'obtenir un prêt de la Banque fédérale de développement ou un prêt hypothécaire de la Société du crédit agricole. Lorsque nous faisons des pressions pour le compte d'électeurs de nos circonscriptions et faisons affaire avec des institutions comme la Banque fédérale de développement, on nous dit que le prêt demandé n'est pas de ceux qu'accorde cet organisme. Quand nous intercédons auprès de la Société du crédit agricole au nom d'agriculteurs qui ont beaucoup souffert de la politique libérale de taux d'intérêt élevés, nous constatons que sa caisse est à sec.

Dans ces conditions, je ne saurais approuver un programme conçu pour fournir des fonds sous forme de dons ou de subventions à des entreprises à but lucratif sous prétexte que les faits exposés dans le formulaire de demande du programme Canada au travail vont créer des emplois. C'est ma première objection à la façon dont le gouvernement répartit les fonds dans le cadre de ces programmes.

Ma deuxième objection a trait à la méthode qu'emploie le gouvernement pour mettre ces programmes à la disposition des gens de ma circonscription. A mon avis, les programmes de publicité et d'information par lesquels une entreprise de Simcoe-Nord apprend qu'elle peut ou devrait présenter une demande pour le programme Canada au travail ou le programme Été Canada sont nettement insuffisants. Selon moi, il faudrait procéder à un énorme battage publicitaire auprès des entreprises de la circonscription pour qu'elles soient toutes en mesure de présenter une demande pour ces programmes. Je ne suis pas autant convaincu que cela a été fait. La publicité me semble bien insuffisante. Je ne crois pas non plus qu'on ait fait assez de publicité par la poste pour faire en sorte que toutes les entreprises de la circonscription soient sur un pied d'égalité. Je suis donc en butte à deux problèmes jusqu'à maintenant. Premièrement, je ne peux pas obtenir de prêts dans le cadre de programmes donnés, auprès d'une institution donnée et, deuxièmement, pour les programmes Canada au travail et Été Canada, la publicité et l'information laissent beaucoup à désirer.

● (1530)

Troisièmement, ce sont les employés de Main-d'œuvre Canada qui décident quelles demandes devraient être acceptées et soumises à l'approbation du ministre. J'ai interrogé les responsables de Main-d'œuvre Canada qui prennent ces décisions dans ma circonscription de Simcoe-Nord et dans mon cas, monsieur le Président, même s'ils sont pleins de bonnes intentions, il y a une marge entre les bonnes intentions et le savoir-faire. A mon avis, les employés de Main-d'œuvre Canada n'ont pas la formation voulue et ne sont pas en mesure de porter des jugements de valeur, sur le plan commercial, que j'hésiterais personnellement à porter, malgré mes 25 ans d'expérience d'expert-comptable et d'avocat. Je ne doute pas de leur sincérité, mais je doute de leur aptitude à porter ces jugements de valeur. Je vous le dis, monsieur le Président, le

gouvernement est en conflit avec lui-même. A l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, il y avait des fonctionnaires qualifiés et compétents en la matière qui étaient en mesure de prendre ces décisions. A mon avis, monsieur le Président, compte tenu des programmes que le gouvernement applique, il y a des personnes compétentes à l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce pour prendre ces décisions. Malheureusement, ce ne sont pas elles qui les prennent, mais bien les employés de Main-d'œuvre Canada, qui n'ont ni la formation ni la qualification voulues pour décider si un projet donné permettra réellement de créer des emplois.

Je voudrais revenir sur ce point pendant quelques instants. Pourra-t-on véritablement créer le nombre d'emplois prévus dans les demandes de projets présentées dans le cadre des programmes Canada au Travail ou Été Canada? Je vous reporte à un article paru dans le *Globe and Mail* entre Noël et le Nouvel An, où l'on faisait état d'un rapport publié par la Ontario Development Corporation, selon lequel le nombre d'emplois créés grâce à des prêts jusqu'en 1979 était inférieur de 39 p. 100 au nombre d'emplois prévus dans les demandes. Autrement dit, monsieur le Président, il y a un écart très net entre le nombre d'emplois mentionnés dans les demandes de projets et ceux qui sont réellement créés, selon les conclusions de la Ontario Development Corporation. La différence essentielle entre les demandes dont la Ontario Development Corporation a été saisie et celles dont il est question aujourd'hui, c'est que dans le premier cas, il s'agit de prêts, tandis que dans le cas des programmes Été Canada et Canada au Travail, il s'agit de subventions. C'est de l'argent que nous donnons. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que nous faisons une erreur en accordant des subventions à tout bout de champ et en comptant là-dessus pour créer des emplois. J'estime qu'il y aurait plus de chances que ces emplois soient créés si l'argent était plutôt prêté.

Un autre point qui m'agace à propos des programmes que nous avons, monsieur le Président, c'est qu'il ne semble pas y avoir de sanctions suffisamment sévères pour contrôler efficacement un programme et faire remettre l'argent au gouvernement si le candidat ne respecte pas les critères du programme. En fait, les programmes ne prévoient d'autres sanctions que la simple suspension de la subvention. Voilà donc que le gouvernement verse des subventions sans prévoir la moindre sanction si les emplois ne sont en fait pas créés.

Je me permets de dire quelques mots de ma position en tant que député. J'estime, monsieur le Président, que, à cause de ce que j'ai dit, nous—et je veux dire tous les députés de la Chambre des communes—nous trouvons dans une position difficile, quels que soient nos antécédents politiques. Si un député favorise une demande au détriment d'un concurrent, il se trouve dans une position intenable. Si quelqu'un d'un certain secteur économique entend parler du programme et présente une demande, et qu'une ou d'autres personnes n'en entendent pas parler, comment celles-ci peuvent-elles être sur un pied d'égalité avec l'heureux candidat? Dans quelle position nous, députés, nous trouvons-nous, ayant affaire à ce que j'estime être des fonctionnaires peu rodés, lorsque nous apposons le sceau définitif d'approbation sur ces demandes? Je vous assure que lorsque nous devons choisir entre des candidats d'une même sphère comme le secteur touristique ou la fabrication de certains types d'équipement de sport ou d'athlétisme—et dans une circonscription comme la mienne, on peut dire qui ils sont—nous,